

JACQUEMINOIS

Volume 16, numéro 9, 26 septembre 2024

MOT DU CONSEIL

La saison automnale est à nos portes, ce qui annonce le dernier trimestre d'une autre année bien remplie.

Comme vous le savez, parmi nos projets en cours, l'un des plus importants est certainement celui de la construction d'un complexe municipal. Les architectes de la firme J. Dagenais Architecte ont su comprendre les besoins de notre municipalité tout en proposant un design champêtre et respectueux du patrimoine historique. Il nous fera plaisir de vous présenter ce design lors de la séance ordinaire du conseil du 15 octobre prochain. Si tous les échéanciers sont respectés, nous prévoyons être en mesure de débuter la construction aussitôt qu'à l'été 2025. En parallèle, les travaux d'agrandissement de l'école primaire devraient débuter dès cet hiver et se prolonger jusqu'à la rentrée 2026. Il faudra donc prévoir les déplacements dans ce secteur puisque l'achalandage sera plus important qu'à l'habitude pour les deux prochaines années.

Outre ces projets, nous prévoyons plusieurs investissements dans la communauté, lesquels seront présentés en décembre lors de la séance d'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisations. Soyez tout de même assurés que notre conseil tient à limiter la hausse des taxes pour l'année prochaine, particulièrement en cette année de dépôt du nouveau rôle d'évaluation. À titre informatif, le rôle d'évaluation foncière est renouvelé tous les trois ans et est régi par la Loi sur la fiscalité municipale. Entre le 15 septembre et le 1er novembre, l'évaluateur désigné par la municipalité doit déposer le rôle d'évaluation contenant chacune des unités d'évaluation du territoire ciblé. On y retrouve notamment la catégorie de l'immeuble (résidentielle, agricole, terrain vague desservi, etc.) ainsi que sa valeur réelle, soit sa valeur d'échange sur un marché libre et ouvert à la concurrence.

Avec la hausse du prix du marché immobilier dans les dernières années, on peut s'attendre à une hausse de la valeur des immeubles portés au rôle pour le prochain dépôt qui entrera en vigueur au ler janvier 2025. Nous en tiendrons donc bien sûr compte dans la préparation de notre prochain budget afin de respecter la capacité de payer de nos citoyens tout en s'assurant de vous offrir toujours la même qualité de services. Sur ce, on vous invite à nos prochains événements sociaux, soit les Journées de la culture le 28 septembre prochain et le parcours d'Halloween, le 31 octobre. Vous trouverez plus de détails dans les prochaines pages, au plaisir de vous y voir.

Votre conseil municipal

INFORMATIONS SUR LES SÉANCES DU CONSEIL



Prochaine rencontre : mardi 15 octobre 2024 | 19 h Lieu: <u>20, rue Principale</u>

Les séances sont diffusées en simultanée sur la plateforme Zoom.

L'enregistrement est rendu disponible au lendemain des séances sur la chaîne YouTube et le site internet.

FERMETURE BUREAU MUNICIPAL

Lundi 30 septembre | Journée de la vérité et de la réconciliation Lundi 14 octobre | Action de grâce

DÉPART À LA RETRAITE

Après 36 ans de loyaux services à la communauté, monsieur Normand Clermont prend maintenant sa retraite. L'opérateur de père en fils, du garage Clermont au cœur de notre village compte bien profiter des belles années à venir à son rythme. Profite en bien Normand et merci pour ton implication dans notre communauté.



DOSSIERS TRAVAUX PUBLICS

Projet d'Hydro-Québec - Ligne d'interconnexion Hertel-New York

NUMÉRO À RETENIR POUR TOUTES INFORMATIONS OU PLAINTES: 1877 653-1139

SITE INTERNET: https://www.hydroquebec.com/projets/interconnexion-hertel-new-york/travaux.html

Route Edouard VII - Du rang Saint-Philippe Nord à la montée Saint-Jacques

Date de fin: 27 septembre 2024

Localisation : Route Édouard-VII - Du rang Saint-Philippe Nord à la montée

Saint-Jacques

Type d'entrave : Entrave partielle

Détails : Remblai de la BJ-40022 près de Montée Saint-Jacques pour rétablissement circulation dans les deux sens. **D'autres travaux prévus en**

novembre et retour à une voie en alternance durant cette période.

Intersection montee Saint-Jacques et rang Saint-André:

Date de fin: 25 septembre 2024

Localisation: Intersection montée Saint-Jacques et rang Saint-André

Type d'entrave : Entrave partielle

Détails : Circulation dans les 2 sens rétablie sur Montée Saint-Jacques. Cependant pour travaux, entraves partielles avec signaleurs et maintien de la circulation en alternance et feux de circulation au

besoin.

Montée Saint-Jacques - rang Saint-André au rang

Saint-Philippe Sud

Date de fin: 31 octobre 2024

Localisation : Montée Saint-Jacques - Du rang Saint-

André au rang Saint-Philippe Sud **Type d'entrave** : Entrave partielle

Détails: Entraves partielles avec signaleurs et maintien de la circulation en alternance. Feux de circulation soirs et fin de semaines. Fin forages 2024-10-31, en novembre début des travaux de canalisation.

s pour vus en Rolling Rolling

DOSSIER URBANISME

Abris hivernaux temporaires et clôtures à neige

Voici les normes applicables aux structures temporaires érigées durant la période hivernale:

1. Les abris temporaires pour automobiles (type Tempo) sont autorisés aux conditions suivantes:

- Un (1) abri temporaire pour automobiles est autorisé par logement plus un (1) autre abri supplémentaire dans le cas d'un usage résidentiel;
- L'abri temporaire pour automobiles doit être localisé à plus de 1 mètre d'une ligne de terrain. L'abri peut cependant être installé à la ligne de propriété voisine lorsque le bâtiment qu'il dessert est implanté en marge latérale zéro (comme on en retrouve dans le secteur des Jardins Saint-Jacques);
- L'abri doit respecter une distance minimale de 1,5 mètre de la chaussée d'une voie de circulation;
- L'abri temporaire pour automobiles doit être installé au-dessus d'une allée de circulation ou d'un espace de stationnement conforme;
- La superficie maximale des abris temporaires pour automobiles est de 50 mètres carrés (537 pieds carrés) et la hauteur maximale est fixée à 4 mètres (13 pieds);

Dans tous les cas, l'abri temporaire pour automobiles est autorisé du 15 octobre d'une année au 1er mai de l'année suivante. Le démantèlement de la structure d'un abri temporaire hivernal doit être effectué avant le 1er mai.

- 2. Les tambours (abris hivernaux protégeant les galeries et les accès aux bâtiments) sont autorisés du 15 octobre d'une année au 1er mai de l'année suivante. Ils sont autorisés dans toutes les cours et la distance minimale à respecter d'une ligne de terrain est fixée à 1 mètre;
- 3. Les clôtures à neige sont autorisées du 15 octobre d'une année au 1er mai de l'année suivante. À l'extérieur de cette période, celles-ci doivent être remisées dans un endroit clos.

DOSSIER SÉCURITÉ PUBLIQUE

RETOUR SUR LES PORTES OUVERTES DE LA CASERNE 2024

Merci à nos commanditaires et partenaires

- Léonie Tardif Photographe
- Agritex Saint-Jacques-le-Mineur
- Les entreprises N.M
- La bande à Pacha
- Ferme R & M Deschamps inc.
- Ferme Michel Meunier
- Mangeons Maison

- Resto bar l'Oasis
- Resto-bar le Douglas
- Goodfellow Inc.
- BMR Napierville
- ELPA comptable agréé Martin Plante
- Solution 2002
- Les jeux gonflables de st-Jacques le mineur
- Metro Corriveau Napierville

- G-Economise St-Edouard : Une division : Les escomptes St-Jean
- Marche JPR Itee
- Jeux gonflables Rive-Sud
- Sûreté du Québec Poste de Napierville
- USOM (Medurge)
- Forme armée canadienne 6e bataillon du Royal 22e régiment



La direction du Service incendie de Saint-Jacques-le-Mineur a tenu à souligner les 18 ans de service de notre pompier retraité, Monsieur Réal Dubois, en lui remettant un magnifique tableau en guise de reconnaissance. Nous lui souhaitons une retraite bien méritée!

DOSSIERS COMMUNAUTAIRES

BIBLIOTHÈQUE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

89, rue Principale

Heures d'ouvertures régulières

Lundi	13 h à 20 h		
Mercredi	13 h à 20 h		
Vendredi	13 h à 16 h		
Samedi	10 h 30 à 12 h		



BÉNÉVOLES RECHERCHÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque recherche des personnes fiables et engagées. Ce peut être simplement pour 1h ou plus par mois. Donnez votre nom directement au 89, rue Principale.

Fermeture de la bibliothèque

Lundi 30 septembre (Journée de la vérité et réconciliation) | Samedi 12 et lundi 14 octobre (Action de grâce)



L'automne, la bibliothèque accueille beaucoup de nouveaux livres ! Cuisine Halloween Romans Noël Vous en aurez pour tous les goûts!

TOURNÉE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE (influenza)



Le CISSS de la Montérégie-Ouest informe les municipalités qu'une clinique éphémère de vaccination contre la grippe sera de passage à l'automne 2024.

Les citoyens sont invités à prendre rendez-vous sur le Portail Clic Santé ou à la Centrale de rendez-vous régional au 1 877 817-5279.

Les plages horaires des rendez-vous seront disponibles dès la mi-septembre. Ce service est gratuit; les citoyens sont invités à consulter le Portail Santé Montérégie pour toute mise à jour concernant l'horaire.

Villes	Dates		Lieu de vaccination
Saint-Édouard	7 novembre	9 h à 18 h 30	Centre communautaire 405C, montée Lussier, JOL 1Y0
Napierville	15 novembre	9 h à 18 h 30	Centre communautaire Salle Ouimet 262, rue de l'Église, JOJ 1L0
Saint-Rémi	21 novembre 4 décembre	9 h à 18 h 30 9 h à 18 h 30	Centre communautaire Salle Jupiter 25, rue Saint-Sauveur, JOL 2L0

Comité d'entraide de Saint-Jacquesle-Mineur GUIGNOLÉE 2024

Besoin de bénévoles et contact pour soutien

Chers membres de la communauté,

En ces temps parfois difficiles, nous tenons à vous rappeler que nous sommes là pour vous aider. Si vous, ou quelqu'un que vous connaissez, avez des besoins d'aide alimentaire, nous vous offrons du soutien en ce sens. Le comité d'entraide paroissiale de Saint-Jacques-le-Mineur a comme mission d'apporter son aide aux concitoyens de la municipalité de manière discrète et respectueuse. Vous n'avez qu'à demeurer sur le territoire pour y être admissible.

Cette année, la Guignolée aura lieu le dimanche **1er décembre**. Nous sollicitons l'aide de bénévoles prêts à accompagner nos équipes de pompiers pour la tournée du territoire. La personne à contacter est Madame Karine Paiement au 514 835-9336.

N'hésitez pas à partager cette information avec toute personne qui pourrait en avoir de besoin. De : Karine Paiement et Marie-Ève Boutin

FRIPERIE LA SUITE DES CHOSES

NOUVEL HORAIRE
JEUDI | 14 h à 17 h
VENDREDI | 18 h 30 à 21 h
SAMEDI | 9 h à 12 h



Adresse: 144, rue Principale Saint-Édouard

Vous avez envie de vous joindre à une équipe dynamique et de faire une différence dans votre communauté? La friperie est à la recherche de nouveaux bénévoles.

Les tâches à exécuter sont les suivantes :

Trier les dons

Étiqueter

Faire la caisse

Effectuer les changements de saison

Les bénévoles doivent être disponibles 1 à 2 ventes par semaine (les jeudis 14 h à 17 h, les vendredis 18 h 30 à 21 h et les samedis 9 h à12 h) et quelques heures de plus lors des changements de saison ou selon les dons reçus.

Ça vous intéresse? Communiquez avec Marie-Michelle par le biais de la page Facebook de la Friperie ou au téléphone --> 450 272-7627

CONCOURS - Besoin de vos idées!

Jacqueminoises et Jacqueminois, on veut mettre votre contribution à l'honneur!

Le parc situé sur la rue des Meuniers, adjacent à l'école, n'a toujours pas reçu sa nomination officielle. Dans le but de lui trouver un nom original, significatif et représentatif de notre communauté, la municipalité vous invite à participer à un concours !

Le concept est simple, nous cherchons les meilleures propositions de nom pour ce parc. Les propositions seront analysées par le comité de sélection qui devra procéder au choix final. L'organisme communautaire La suite des choses (friperie) offrira un prix en argent de 250 \$\frac{1}{2}\$ à la personne qui aura proposé le meilleur nom (selon les critères établis). De plus, une reconnaissance sera affichée dans le Jacqueminois suivant le tirage et un panneau d'interprétation sera produit pour un affichage futur dans le parc, comprenant le nom de la personne gagnante. Pour participer, vous n'avez qu'à remplir le formulaire suivant et le retourner dans la boîte désignée à cet effet, à la bibliothèque municipale de Saint-Jacques-le-Mineur, avant le 1er novembre !

Pour s'assurer que votre proposition soit retenue, veuillez respecter les critères de sélection et d'exclusion suivants.

Critères de sélection :

- L'origine et la signification du nom proposé;
- La démonstration du lien avec la municipalité;
- La pertinence par rapport au lieu et à son environnement;
- L'originalité de la proposition.

Critères d'exclusions :

- L'usage d'une autre langue que le français (sauf pour les noms propres);
- Les propositions de nom de personne vivante ou décédée depuis moins d'un an:
- Les mots à connotation péjorative ou grossière, de même que les choix susceptibles de provoquer ou d'alimenter une dissension;
- Les noms de marques de commerce ou d'entreprises commerciales ou industrielles:
- L'utilisation de points cardinaux, de nombres ou de symboles.

FORMULAIRE



Nomination du parc situé sur la rue des Meuniers

Nom proposé :
Origine et signification :
Lien avec la municipalité :
Informations de la personne qui soumet la proposition :
Prénom :
Nom :
Âge :
Téléphone :
Courriel :
Je suis résident de Saint-Jacques-le-Mineur
J'accepte que mes informations soient utilisées dans les communications de la municipalité relatives au présent concours, incluant les communications avec la Commission de la toponymie du Québec
J'accepte de me rendre disponible et de participer à une prise de photo qui se tiendra probablement en mai 2025 pour l'annonce officielle de la nomination et le dévoilement du panneau d'interprétation en présence des élus.
J'accepte de fournir toute autre information demandée par la Commission de la toponymie du Québec pour l'analyse de la demande.
Signature :

INFORMATIONS DE COMPO HAUT-RICHELIEU

Collectes à venir en 2024 :

	Jour de collecte Fréquence de collecte		
Déchets	Jeudi Aux 2 semaines à l'ar		
Récupération	Jeudi	Aux 2 semaines à l'année	
Compostage	Mardi	Toutes les semaines	
Gros rebuts non valorisables	10 octobre et 7 novembre	Chaque mois	

Aussi : Aucun surplus collecté en dehors des bacs roulants.

R Récupération

C Compostage

D Déchets

Gros rebuts non valorisables

✓ = matelas, divan, tapis, toiles

O = meuble de bois, toilette, etc.

	OCTOBRE						
D	L	M	М	J	٧	S	
		C 1	2	3 R	4	5	
6	7	8 C	9	10 D 😑	11	12	
13	14	15 C	16	17 R	18	19	
20	21	22 C	23	24 D	25	26	
27	28	29 C	30	31 R			

NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	٧	S
					1	2
3	4	5 C	6	7 D 😭	8	9
10	11	12	13	14	15	16
		C		R		
17	18	19	20	21	22	23
		C		D		
24	25	26	27	28	29	30
		C		R		



Action de grâces

Les écocentres et le bureau administratif seront fermés le lundi 14 octobre. Il n'y a aucun changement à l'horaire des collectes.

BRUN'O Lebac est allergique au plastique!

Pour lui éviter des réactions sévères, aucun sac de plastique (compostable ou non) ne doit être mis dans le bac brun pour les matières compostables.

Pourquoi? Les sacs de plastique se décomposent beaucoup plus lentement que les matières organiques traitées au Centre de compostage régional de Compo-Haut-Richelieu. Les sacs et leurs résidus constituent des contaminants et nuisent à la qualité du compost.

Pour cette raison, TOUS les sacs de plastique sont interdits – même si l'emballage indique « compostables », « biodégradables» ou « conçus pour la collecte municipale ».

Enveloppez plutôt les résidus alimentaires dans un sac de papier ou dans des journaux et des circulaires non glacés. Pour plus d'infos, visitez brunolebac.ca.





Licences pour animaux de compagnie



Informations importantes

La SPCA Roussillon est mandatée par la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur pour les services animaliers et la gestion des licences pour animaux de compagnie sur son territoire.

Selon le règlement provincial, tous les chiens au Québec doivent être enregistrés:



Règlement Provincial P-38.002, r.1 article 16 : « Le propriétaire ou gardien d'un chien doit l'enregistrer auprès de la municipalité locale de sa résidence principale dans un délai de 30 jours de l'acquisition du chien, de l'établissement de sa résidence principale dans une municipalité ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois. »

Selon le règlement municipal, tous les chiens et chats doivent être enregistrés:



Règlement SE-900, article 3 et 4 : « Le gardien d'un chat ou d'un chien vivant dans les limites de la Municipalité doit détenir une licence obtenue de la Municipalité (...) » « Le gardien d'un animal doit, dans les trente (30) jours de son acquisition ou du jour où l'animal atteint l'âge trois (3) mois, se conformer aux exigences du présent règlement (...). »

La SPCA ROUSSILLON est un organisme à but non lucratif dédié à protéger les intérêts des animaux avant tout

Coût annuel des licences :

Pour procéder à l'enregistrement de votre animal ou renouveler une licence, veuillez suivre le lien : www.spcaroussillon.com/licence-municipale

Prenez note que les licences sont renouvelables à tous les ans à la date originale de l'achat.

· Chien stérilisé......25 \$

• Chat stérilisé......15 \$

En tant que citoyen d'une municipalité partenaire de la SPCA Roussillon, vous avez accès à nos services animaliers, tel que le MICROPUÇAGE, à un frais réduit. Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux pour suivre le quotidien du refuge.



www.spcaroussillon.com/micropuce

AMENDES EN CAS DE NON-CONFORMITÉ

Chien non enregistré......250 \$ à 750 \$ Chat non enregistré......250 \$ à 750 \$

Pour des renseignements supplémentaires ou si vous éprouvez de la difficulté à vous inscrire, communiquez avec nous.

SPCA ROUSSILLON | 80, rue Goodfellow, Delson J5B 1V4 | 438 800-4156 | licence@spcaroussillon.com





) Desjardins



granulat provincial







CARBURE



MENT LE GROUPE

MENT LE GROUPE

PÉlectronique



Députée | MP Châteauguay-Lacolle

brenda.shanahan@parl.gc.ca 450 691-7044

253, boulevard D'Anjou Châteauguay, Québec J6J 2R4















AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 16 juillet 2024, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants:

Règlement numéro 1211-2024 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2018 en vigueur; Règlement numéro 2202-2024 amendant le règlement de lotissement numéro 2200-2018 en vigueur; Règlement numéro 4205-2024 amendant le règlement des permis et certificats numéro 4200-2018 en vigueur.

Ces règlements visent à :

Assurer la concordance obligatoire aux dernières modifications apportées au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC des Jardins-de-Napierville par le règlement URB-205-15-2023 (corrections techniques, conditions d'émission de permis, descriptions d'usages commerciaux et industriels);

Modifier au niveau du règlement de lotissement les dispositions sur l'interdiction d'enclavement d'un lot construit en ajoutant une exception pour certains cas en zone agricole, sous réserve de conditions.

Ces règlements sont en vigueur depuis l'émission des certificats de conformité de la MRC des Jardins-de-Napierville le 12 septembre 2024 et peuvent être obtenus par courriel au <u>amenagement@sjlm.ca</u>, sur le site internet au https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/reglements-municipaux ou, au bureau municipal, situé au 91, rue Principale, durant les heures d'ouverture régulières (du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h). Pour toute question ou commentaire sur ces règlements, vous pouvez communiquer avec monsieur Alexandre Poirier, coordonnateur à l'aménagement, au 450 347-5446, poste 203, ou par courriel au amenagement@sjlm.ca